

Ironie et subjectivité dans la presse écrite congolaise Irony and subjectivity in the Congolese written press

Lucrèse Destin Mpandi Oleta¹ et Anatole Mbanga²

¹Université Marien Ngouabi (Congo),

mpandioletaofficiel@gmail.com

² Université Marien Ngouabi (Congo),

mbanga.anatole.64@gmail.com

<https://doi.org/10.55595/MMO2022>

ISSN : 2790 -6108, EISSN : 2790-6116

Date de réception : 25/08/2022

Date d'acceptation: 23/12/2022

Date de publication : 30/12/2022

Résumé : Cet article se propose d'étudier l'usage de l'ironie comme stratégie persuasive au service de la subjectivité du journaliste de la presse écrite congolaise. Il aborde dans une perspective sémantico-pragmatique et énonciative les procédés de l'ironie afin de mettre en exergue la subjectivité du locuteur et les effets générés par ces usages à la réception du message. Il s'agit précisément de voir comment, par l'usage de l'ironie, le journaliste tente de persuader, d'influencer ses lecteurs. Il affiche de ce fait ses prises de position, sa vision ainsi que son jugement tant sur les hommes politiques que sur les réalités sociopolitiques et dramatiques du pays.

Mots-clés : Ironie, subjectivité, presse écrite congolaise.

Abstract: This article examines the use of irony as a persuasive strategy in the service of the subjectivity of the journalist in the Congolese print media. It approaches the procedures of irony from a semantic-pragmatic and enunciative perspective in order to highlight the subjectivity of the speaker and the effects generated by these uses on the reception of the message. The aim is precisely to see how, through the use of irony, the journalist tries to persuade and influence his readers. In this way, he displays his positions, his vision and his judgement of both the politicians and the socio-political and dramatic realities of the country.

Keywords: Irony, subjectivity, Congolese written press.

Auteur correspondant(e): Nom et prénom, E-mail: autheur@mail.com

Introduction

Dans cet article, nous étudions l'ironie comme stratégie argumentative au service de la subjectivité du journaliste de la presse écrite congolaise. Il vise à comprendre la portée sémantico-pragmatique des actes de l'humour, notamment le procédé de l'ironie en contexte socioculturel congolais. Il s'agit précisément de voir comment à travers le procédé de l'ironie le journaliste tente de persuader, d'influencer le positionnement du lecteur. Il affiche de ce fait ses prises de position, sa vision ainsi que son jugement sur les hommes et les réalités sociopolitiques et dramatiques du pays. Bien que s'inscrivant dans un dispositif informatif basé sur le sérieux en tant qu'écrit journalistique, le discours de la presse écrite congolaise permet de constater un recours récurrent à l'ironie. Ce procédé a la particularité de s'enchâsser dans d'autres formes d'humour. Joana Jereczek-Lipińska (2017, p.76) estime que « l'ironie fonctionne comme hyperonyme pour une série de termes ou de références dérivées faisant ainsi l'ambigüité de sa propre marque. » Il est reconnaissable par le caractère absurde et antiphrastique de ses énoncés. L'ironie recouvre un ensemble de phénomènes distincts dont les principaux sont l'ironie verbale et l'ironie situationnelle. Cependant nous n'allons-nous baser que sur l'ironie verbale qui est le type d'ironie le plus adapté au discours de la presse écrite.

Nous entendons repérer et analyser les traces plus ou moins explicites des formes d'ironie qui sont des procédés employés à des fins argumentatives dans le discours de presse. Notre problématique s'articule autour des interrogations suivantes : Comment la subjectivité du journaliste s'exprime-t-elle par l'usage d'un discours ironique ? Quels sont les formes d'ironie auxquelles le journaliste recourt pour constituer son discours ? Quelles sont les implications sémantiques et les effets que ces figures produisent à la réception du message ? Ces interrogations nous conduisent à formuler une double hypothèse. La première consiste à vérifier si l'usage d'un langage ironique favorise l'implication du journaliste dans son discours. La seconde hypothèse demande si le recours à ce type de langage entraîne une complicité ludique entre le journaliste et son lecteur ou produit un effet ludique ou critique à la réception du message.

1. Démarche méthodologique

Notre démarche méthodologique est basée sur l'observation et centrée sur les formes de subjectivité présentes dans la presse écrite congolaise. Il s'agit d'une démarche descriptive et quantitative axée sur les formes d'ironie qui trahissent la présence et le positionnement énonciatifs du journaliste énonciateur. Dans cette étude, nous prenons en compte les sources les plus générales qui transmettent des informations sociopolitiques et d'intérêt général. Les extraits tirés de la presse écrite congolaise constituent des données empiriques sur lesquelles nous basons nos analyses. En effet, nous travaillons sur un corpus de plusieurs articles publiés dans une trentaine de journaux congolais. Ces journaux sont triés dans 07 organes de

presse suivants : *Sel-piment*, *La Griffe*, *Le Nouveau regard* ; *Epanz-Makita*, *Le Patriote*, *La Semaine africaine* et *Les Dépêches de Brazzaville*.

Le dépouillement de ce corpus s'est fait manuellement, sauf pour *Le Patriote*, *La Semaine africaine* et *Les Dépêches de Brazzaville* qui sont téléchargeables et dont le dépouillement s'est fait à l'aide du logiciel *PDF to WORD Professional*. Dans cette recherche, nous relevons les traces de la subjectivité langagière du locuteur par son recours à l'ironie. Il est fondamental d'apporter un éclairage sur les concepts constitutifs de notre étude.

2. Définition des concepts

À ce stade de la recherche, il s'agit de mettre la lumière sur les concepts de l'ironie et de la subjectivité afin de mieux cerner notre objet d'étude.

2.1. L'ironie

Le caractère humoristique de l'ironie ne fait pas l'assentiment des linguistes. Si pour Henri Morier (1996) l'ironie jouerait sur l'antiphrase alors que l'humour n'est pas antiphastique. Pour Robert Escarpit (1987) et Patrick Charaudeau (2006), les deux notions sont confondues ou enchaînées l'une dans l'autre puisqu'elles sont basées sur le paradoxe que sous-tend l'énoncé humoristique. Nous nous inscrivons dans cette deuxième perspective qui voit en l'ironie une forme d'humour caractérisée par un décalage entre le sens littéral et le sens dérivé de l'énoncé. Selon Pierre Fontanier, (1977, p.145), « L'ironie consiste à dire par une raillerie, ou plaisante, ou sérieuse, le contraire de ce qu'on pense, ou de ce qu'on veut faire penser. » Elle est de ce fait une figure de pensée basée sur le contraire de ce que l'on dit. Cette définition est partagée par Jean-Jacques Robrieux (2000, p.83) pour qui « un énoncé ironique est un énoncé par lequel on dit autre chose que ce que l'on pense en faisant comprendre autre chose que ce que l'on dit. Il fonctionne comme subversion du discours de l'autre. » On emprunte ainsi à l'énonciateur la littéralité de ses énoncés, mais en introduisant un décalage de contexte, de style ou de ton, qui les rende virtuellement absurdes, odieux ou ridicules, et qui exprime implicitement le désaccord de l'énonciateur. Dans son *Dictionnaire de rhétorique*, Georges Molinié (1992, p.180) souligne que « un discours ironique se développe parfois sur un ensemble de phrases parmi lesquelles il est difficile d'isoler formellement des termes spécifiquement porteurs de l'ironie (mais en cas d'antiphrase cela est possible) ; d'autre part, c'est tout l'entourage du passage qui concourt à le faire interpréter ironiquement, l'ironie pouvant toujours n'être point perçue. » L'intellectualisme de l'interlocuteur est donc sollicité pour interpréter certains actes ironiques. Danielle Forget (2001, p.47) met l'accent sur la dimension critique de l'ironie lorsqu'elle écrit : « L'ironie est, en effet, un véhicule privilégié de la critique et elle semble d'autant plus percutante qu'elle porte sur les institutions ou sur l'exercice du pouvoir politique. » Joanna Jereczek-Lipińska (2017, p.76) pense que ce procédé a la particularité de s'enchaîner dans d'autres formes

d'humour et « fonctionne comme hyperonyme pour une série de termes ou de références dérivées faisant ainsi l'ambigüité de sa propre marque.» Il est reconnaissable par le caractère absurde et antiphrastique de ses énoncés. Oswald Ducrot (1984, p.211) établit une nuance entre « l'énonciateur » et « le sujet parlant ou locuteur » pour expliquer le fonctionnement de l'acte ironique. Aussi, précise-t-il: «Parler de façon ironique, cela revient pour le locuteur L à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont on sait par ailleurs que le locuteur L n'en prend pas la responsabilité et bien plus, qu'il la tient pour absurde. Tout en étant donné comme responsable de l'énonciation, L n'est pas assimilé à E, origine du point de vue exprimé dans l'énonciation [...]. D'une part la position absurde est directement exprimée (et non pas rapportée) dans l'énonciation ironique et en même temps elle n'est pas mise à la charge de L, puisque celui-ci est responsable des seules paroles, les points de vue manifestés dans les paroles attribuées à un autre personnage ». Pour cet auteur, « l'énonciateur » est le personnage ridicule, responsable de l'énoncé absurde, tandis que le locuteur ou sujet parlant est le personnage responsable de l'acte d'énonciation. Pour rappeler les propriétés essentielles de l'ironie, il convient de souligner qu'elle se signale le plus souvent par le changement interprétatif qu'elle provoque en cours de lecture.

2.2. La subjectivité

Le concept de « subjectivité » renvoie à la présence du sujet énonciateur dans son énonciation. Il est défini par Jean Dubois et *al.* (1994, p.). Comme « la présence du sujet parlant dans son discours ». Ce concept est au centre de la théorie d'énonciation d'Emile Benveniste (1966, p.252) pour qui « La subjectivité (...) est la capacité du locuteur de se poser comme “sujet”.» Cette subjectivité se manifeste dans le discours par l'emploi de certains aspects langagiers. Elle résulte du choix du locuteur qui s'avoue explicitement ou implicitement comme source de l'énoncé qu'il produit. Dans le cadre de cette étude, la subjectivité se manifeste en termes d'éthos défini par Ruth Amossy (2012, p.83), à la suite d'Aristote, comme « « l'image de soi que présente l'orateur désireux d'agir par sa parole ». Il s'agit de prendre en considération les effets produits par l'acte de l'ironie et les différentes facettes (explicites et implicites) de l'image du locuteur dans sa mise en pratique du discours.

Après cet éclairage sur les concepts de l'étude, nous allons procéder par une taxinomie des formes de l'ironie dans la presse écrite congolaise afin d'étudier les effets sémantiques des actes ironiques ainsi que le positionnement du locuteur dans son discours.

3. Les formes d'ironie dans la presse écrite congolaise

L'exploration de la presse écrite congolaise nous permet d'identifier six (06) formes d'ironie qui sont des figures qui révèlent la subjectivité du locuteur dans son

discours : l'usage ironique du pronom « notre » ; l'ironie par la mention ; l'ironie par les phatèmes ; l'ironie par la cironclocution ; l'ironie par la juxtaposition des éléments opposés et l'ironie par l'usage des propos incongrus.

3.1. L'usage du possessif « notre » à valeur ironique

En général, le déterminant « notre » a une valeur de possession. Il est souvent anaphorique lorsqu'il remplace un nom évoqué en amont dans le discours. Il est déictique lorsqu'il est employé directement par un actant de la situation d'énonciation. Cependant, dans le discours journalistique congolais, il arrive que le locuteur ait recours à ce pronom pour tourner en dérision une situation ou un acteur politique. Ce pronom « notre » est souvent ironique lorsqu'il est suivi d'un nom commun. Le syntagme nominal obéit ainsi à la structure suivante : notre + nom commun. Soit la phrase ci-après :

- 1) « L'opération fut une réussite parfaite, **notre homme** s'étant évanoui dans la nature du département du Pool qu'il hantait cependant par des apparitions dignes de la Vierge Marie à Lourdes. » (LP n°466 du 12/02/18, p.2.)

L'expression « **notre homme** » a une valeur ironique. Car elle est utilisée à des fins humoristiques pour tourner en dérision le personnage par rapport à son action. Cette valeur ironique du déictique « notre » est renforcée par le recours au paradoxe dans la narration des faits. Dans cet énoncé, le journaliste feint de comparer les apparitions terroristes du personnage dans le département du Pool avec les apparitions salvatrices de la Vierge Marie à Lourdes alors qu'il se moque de l'action tant du personnage que des Forces Armées Congolaises qui, bien que déployées en nombre, sont incapables de traquer le rebelle réfugié dans le département du Pool. Il est question ici du pasteur Ntoumi.

Dans l'exemple suivant, le possessif « notre » est d'un usage ironique puisqu'il ne marque pas l'appartenance. Il est utilisé pour se moquer, ridiculiser la cible :

- 2) « Néanmoins, ces derniers temps, les coups sans pitié ne manquent pas et **notre homme des actions concrètes du bord de l'Alima** commence à en prendre toute la mesure... » (SP n°164 du 16 au 21/08/17, p.6.)

L'expression « **notre homme des actions concrètes du bord de l'Alima** » fonctionne comme une mention des propos tenus antérieurement par la cible. Car le Président Denis Sassou Nguesso est proclamé « homme des actions concrètes ». Cependant, le journaliste fait usage d'un détournement de sens de ces propos. Il ajoute le groupe de mots « du bord de l'Alima » pour mieux indexer sa cible. En effet, le Président Sassou Nguesso possède une propriété située au bord de l'Alima dans le département de la Cuvette d'où il est originaire. Ici, le journaliste limite les actions du président de la République à une seule localité du pays. Ce qui traduit le favoritisme ou le tribalisme dans l'exercice de la fonction présidentielle et pousse le lecteur à réfléchir sur la manière de gouverner du président de la République.

L’usage du possessif « notre » est donc ironique et vise à se moquer de la cible. L’intention de critiquer la cible est aussi observée dans l’occurrence suivante :

- 3) « Pendant qu’ils attendaient que le député élu présente les outils de sa politique dans le district de Ngo en matière de santé, éducation, l’eau et l’électricité, **notre honorable** embrasse le problème de l’unité des Tékés qui doit partir de Ngo et avec lui seul. » (SP n°163 du 07 au 14/08/17, p.5.)

Le substantif « honorable » n’est pas utilisé dans le sens de “quelqu’un qui est digne d’être honoré ou quelqu’un qui mérite des honneurs”. Il est employé ici ironiquement pour rabaisser, humilier la cible par rapport à son action. Il s’agit du député Digne Elvis Okombi Tsalissan qui aurait tenu des propos vexatoires, teintés de tribalisme devant ses mandants. Par cette expression, le journaliste traite le problème de la compétence des députés élus au Congo et pousse le lecteur à réfléchir sur les stratégies d’accession au pouvoir des membres de la majorité présidentielle.

3.2.L’ironie par la mention

C’est une forme d’ironie qui consiste à faire écho à des pensées réelles ou imaginaires des personnages. Il s’agit de rapporter les dires d’un individu en vue de le ridiculiser. Parlant de la théorie des mentions dans l’acte ironique, Dan Sperber et Deirdre Wilson (1978) soulignent : « On peut concevoir que toutes les ironies sont interprétées comme des mentions ayant un caractère d’écho : écho plus ou moins lointain, de pensée ou de propos, réels ou imaginaires, attribués ou non à des individus définis. Lorsque l’écho n’est pas manifeste, il est néanmoins évoqué. » Le terme pris en mention est souvent mis entre guillemets. Il est en décalage sémantique avec le reste de l’énoncé et désigne les propos d’un énonciateur qui dirait quelque chose de déplacé. Dans l’exemple ci-après, le journaliste recourt à une mention implicite des propos tenus antérieurement par le personnage-cible de l’acte humoristique :

- 4) « Le FMI de « **Christine qui peut rien lui refuser...** », après la tentative d’escroquerie grossière, sera obligé de mettre le Congo en quarantaine et la farce pourrait être terminée... ! » (S-P n°164 du 16 au 21/08/17, p.6.)

En usant de l’expression « **Christine qui ne peut rien lui refuser...** », l’énonciateur recourt à une mention implicite des propos de la cible. Il ne mentionne ni son nom ni sa fonction, mais il fait usage d’un syntagme nominal que la cible a utilisé par le passé et qui l’a rendu tristement célèbre : « Christine qui peut rien lui refuser... ». Il y a commutation du pronom « me » utilisé par l’énonciateur et le pronom « lui » employé par le locuteur pour désigner la référence de l’anaphore pronominale. Selon le contexte d’énonciation, le pronom « lui » renvoie au président Sassou Nguesso. Ce syntagme : « **Christine qui ne peut rien lui refuser...** » constitue donc un écho réel à un propos tenu par une personne réelle,

en l'occurrence le président de la République. Le locuteur a voulu marquer sa moquerie voire exprimer sa désolation suite à la tentative de corruption des experts du Fonds Monétaire International par les autorités congolaises. Cette mention est ironique puisque, selon le contexte, les congolais n'ont pas eu le résultat escompté suite aux accords avec les experts du Fonds monétaire international. L'expression « **son parquet présidentiel** » dans l'énoncé suivant est une autre forme de mention ironique qui consiste à attribuer les propos d'un membre du système à un autre pour se moquer de tout le système :

- 5) « Trois ans après, il a chassé Pascal Lissouba du palais présidentiel, dans les circonstances de violences que tout le monde sait, pour retrouver « **son parquet présidentiel** » que d'aucuns diraient exclusivement réservé à lui. » (S-P n°164 du 16 au 21/08/17, p.8.)

La mention échoïque « **son parquet présidentiel** » provient d'un propos tenu antérieurement par le procureur général du tribunal de Brazzaville. Il aurait utilisé le terme « mon parquet » pour désigner le tribunal de Brazzaville. Ce qui traduit une forme d'appropriation de l'institution désignée. En écrivant « « **son parquet présidentiel** », le journaliste-énonciateur critique la stratégie de gouvernance communicationnelle des autorités congolaises. L'expression adverbiale « **exclusivement réservé à lui** » renforce la personnalisation de l'exercice du pouvoir au Congo. Dans l'extrait suivant, le sujet écrivant met en relief un terme de l'énoncé pour illustrer la dissociation énonciative entre la mention et le reste de l'énoncé :

- 6) « Réélu député à l'Assemblée nationale, Denis Christel Sassou-Nguesso est la figure montante du PCT. Il incarne déjà le visage « **consensuel** » pour assurer l'héritage de son père, au pouvoir depuis plus de 30 ans. » (S-P n°163 du 07 au 14/08/17, p.6.)

Cette mention est ironique du fait de la distanciation qu'elle sous-tend entre le dit du locuteur et sa pensée réelle. En effet, le journaliste simule un compte-rendu des décisions du parti PCT concernant la succession du président de la République et feint de porter le choix sur le fils du président, en l'occurrence Denis Christel Sassou-Nguesso. L'usage de l'adverbe « **déjà** » auquel s'ajoute la conjugaison du verbe au présent de l'indicatif « **Il incarne déjà le visage consensuel** » actualise le procès. Le locuteur inscrit son énoncé au moment présent pour mieux mettre en valeur le caractère ironique de l'adjectif « **consensuel** ». Il se moque des stratégies de conservation du pouvoir du parti PCT et pousse le lecteur à réfléchir sur les dispositions constitutionnelles en vigueur concernant le mode de succession au pouvoir au Congo. Dans la mise en scène du discours, il arrive que le journaliste-énonciateur révèle le caractère ironique des propos tenus par un tiers. L'énoncé suivant en constitue une illustration :

- 7) « Le congolais lambda ne sait pas où va l'argent de son pays qu'il est prêt à vendre au plus offrant comme il sait le dire **ironiquement**. » (LG n°348 du 30/08/17, p.3.)

L'usage de l'adverbe « **ironiquement** » dans cet énoncé révèle le caractère humoristique du discours que rapporte le locuteur. Cette mention dénote la position haute (supérieure) du journaliste qui transcende le cadre énonciatif et marque une distance entre ses intentions réelles et le caractère déplacé des propos tenus par le congolais lambda. Il s'agit là d'une mise en garde formulée par le locuteur pour avertir son lecteur de la plaisanterie de ses propos. Le journaliste suscite le rire du lecteur, mais le pousse aussi à réfléchir sur la gestion des fonds publics congolais.

3.3.L'ironie par la juxtaposition d'éléments contradictoires

Dans cette forme d'ironie, le locuteur insiste sur l'incompatibilité des faits ou l'incohérence du raisonnement. Il attire l'attention du destinataire sur les faits et suscite le questionnement sur les paroles utilisées pour les présenter. La séquence suivante illustre ces propos dans la mesure où le journaliste présente deux (2) faits considérés comme incompatibles :

- 8) « Étant aujourd'hui, **certainement à l'abri du souci financier**, Emile Ouosso **devrait être utilisé dans d'autres secteurs autres que le gouvernement**. » (E-M n°212 du 02/08/17, p.2.)

Le locuteur traite un sujet sérieux sur un ton humoristique. Il aborde la question du rôle d'un ministre dans un gouvernement. Dans le fragment de phrase : « **certainement à l'abri du souci financier** », il présente la cible comme ayant déjà atteint son but ; l'enrichissement. L'expression ironique « **devrait être utilisé dans d'autres secteurs autres que le gouvernement**. » est utilisée pour humilier le personnage par rapport à son action dans le gouvernement. Le journaliste dévalue l'action du ministre et pousse le lecteur à réfléchir sur son rendement au sein de l'équipe gouvernementale.

Le caractère ironique de l'énoncé suivant tient de la contradiction entre le propos de l'énonciateur et celui du locuteur :

- 9) « Un autre a dû lâcher qu'il **n'était pas littéraire**, certainement qu'il est **cartésien**. » (LNR n°168 du 23/05/18, p.2.)

Le journaliste tourne en raillerie la déposition d'un individu devant la cour. Il s'attaque à l'incompétence linguistique de la cible pour formuler sa moquerie. Le personnage, en même temps, affiche sa formation professionnelle et dévoile sa performance linguistique déficiente devant la cour. Il s'agit ici de la déposition du général Nianga Mbouala au tribunal de Brazzaville. L'expression « **certainement qu'il est cartésien** » est ironique car le domaine philosophique tout comme le domaine littéraire nécessite des compétences en langue. Cette expression est utilisée par le journaliste pour mettre à nu le personnage ; une manière de remettre en cause son niveau d'instruction. Il évoque le problème des compétences au sein de la force

publique et pousse le lecteur à réfléchir sur les critères d'accession au grade supérieur au Congo.

3.4. L'ironie par les phatèmes

La lecture de notre corpus permet de constater la manifestation de l'acte ironique à travers l'usage des interjections, de la question rhétorique et de l'exclamation. Ces formules sont ironiques lorsqu'elles sont en décalage avec les intentions réelles du locuteur, c'est-à-dire quand le sens littéral de l'énoncé s'oppose à son sens dérivé. L'ironiste peut ainsi formuler une louange ou une félicitation pour une action blâmable. Il prend et encourt le risque d'un malentendu ; mais l'intention est de mieux se faire comprendre. L'extrait ci-après en est une illustration :

- 10) « **Bravo donc**, a Maman Arlette Nonault qui a eu quand même le courage d'arrêter son oncle conseiller ! » (S-P n°163 du 07 au 14/08/17, p.6.)

La formule de félicitation « **Bravo donc** » est utilisée ironiquement par le journaliste. En effet, ce dernier feint de féliciter la ministre par rapport à son action tandis qu'il condamne son laxisme devant le détournement de fonds opéré par son oncle. Le journaliste lève ici le problème du tribalisme et de la gabegie financière dans l'administration congolaise. Il suscite ainsi la réflexion du lecteur sur le fonctionnement de l'administration du pays.

Le recours aux questions rhétoriques dans la séquence suivante relève de l'ironie dans la mesure où le sujet écrivant fait semblant de soutenir une cause qu'en réalité il condamne :

- 11) « Qui d'autre mieux que son fils pourrait-il assurer au big boss une retraite paisible au bord d'un majestueux fleuve ? Et alors, serait-ce la succession « monarchique », **hein ? ...hein ? ...** » (S-P n°195 du 26/03 au 02/04/18, p.4.)

Le journaliste utilise la question rhétorique à des fins argumentatives pour exprimer sa position par rapport au débat. Il traite avec un humour apparent un sujet sérieux : la succession du président de la République. Il feint de se prononcer en faveur du fils du président : « Qui d'autre mieux que son fils pourrait-il assurer au big boss une retraite paisible au bord d'un majestueux fleuve ? » alors qu'il s'inscrit implicitement contre ce choix. Cette position est justifiée par l'usage ironique de l'adjectif « monarchique » dans le passage suivant : « serait-ce la succession « monarchique », hein ?... hein ?... ». Le journaliste fait semblant de prendre les distances par rapport à son énonciation en établissant une interaction virtuelle entre lui et son lecteur. Il lui laisse la charge de répondre à ces interrogations. La répétition de la formule interjective « hein ?...hein ?... » confère un caractère comique à l'énoncé. Le locuteur fait rire et tente d'agir sur le lecteur en lui révélant ses inquiétudes. Il le pousse aussi à réfléchir sur l'application des principes de la démocratie en République du Congo.

Dans l'exemple ci-après, la voix de l'énonciateur se lit dans le sens littéral de l'énoncé, c'est-à-dire dans l'absurdité de remporter une élection législative avec 100% de voix, alors que la voix du locuteur est sous-sous-entendue dans le sens dérivé de l'énoncé :

- 12) « Comment peut-on remporter une élection même dans les circonscriptions où le PCT est favorable à 100 % ? **On peut donc conclure, là-bas tout était ok. Pas des déplacés, pas d'abstentions, pas de bulletin nul, pas de décédés, le nombre inscrit s'est rendu fidèlement aux urnes, aucune moindre erreur.** » (E-M n°212 du 02/08/17, p.6.)

Nous sommes en présence d'un énoncé doublement marqué par le procédé de l'ironie. Cette ironie est d'abord identifiable grâce au recours à la question rhétorique : « **Comment peut-on remporter une élection même dans les circonscriptions où le PCT est favorable à 100 % ?** ». Ce qui sous-entend une inquiétude du locuteur devant les résultats présentés. Par ailleurs, l'acte ironique dans cet énoncé se révèle par la juxtaposition des propositions elliptiques introduites par la particule négative « pas » : « **On peut donc conclure, là-bas tout était ok. Pas des déplacés, pas d'abstentions, pas de bulletin nul, pas de décédés, le nombre inscrit s'est rendu fidèlement aux urnes, aucune moindre erreur.** ». Le sens implicite latent dans cet acte d'énonciation est l'incrédibilité des résultats du parti PCT aux élections législatives. Le journaliste lève ici le problème du manque de transparence électorale en République du Congo. Dans cet énoncé, il communique son inquiétude au lecteur et invite celui-ci à réfléchir sur le mode d'accès au pouvoir des membres du PCT.

3.5. L'ironie par la circonlocution

La circonlocution est une forme de périphrase ; un exercice de rhétorique politique où l'on reformule les paroles d'un homme politique en les paraphrasant, mais d'une manière à les rendre ridicules. Dans l'extrait suivant, le journaliste recourt à la circonlocution pour se moquer ou critiquer la stratégie adoptée par le candidat Sassou Nguesso afin de pousser les électeurs, sans toujours les convaincre, à voter pour lui :

- 13) « Les congolais ont connu le « *voté pour moi si vous ne voulez pas retourner dans les forêts* », il va leur proposer le « *voté pour kiki si vous ne voulez pas le chaos financier du pays* ». (LG n°348 du 30/08/17, p.5.)

La locution « ***voté pour moi si vous ne voulez pas retourner dans les forêts*** » est utilisée à des fins argumentatives par le locuteur décrivant les stratégies d'accès au pouvoir de la majorité présidentielle. En effet, l'énonciateur (Denis Sassou Nguesso) évoque les souvenirs de la guerre pour apeurer, terroriser ou mieux contraindre la population à voter pour lui. Cette stratégie va à l'encontre des principes de la démocratie qui conditionnent l'accès au pouvoir par la

présentation d'un projet de société et par la force de conviction des candidats. Il traite donc le problème d'application des principes démocratiques au Congo et pousse le lecteur à réfléchir sur les stratégies de conservation du pouvoir par Denis Sassou Nguesso. L'usage du futur proche dans l'expression « **il va lui proposer** » donne un ton ironique au fragment de phrase « « **voté pour kiki si vous ne voulez pas le chaos financier du pays** ». De fait, l'ironiste anticipe la stratégie que pourra adopter la mouvance présidentielle pour contraindre les électeurs à élire son candidat. Cette anticipation traduit la maîtrise qu'a le journaliste des méthodes d'accès au pouvoir de la majorité présidentielle. Il dénonce de ce fait la terreur de la population comme mode d'accès au pouvoir. Il tourne en dérision les stratégies politiques de la mouvance au pouvoir qui consiste à s'approprier des finances publiques pour obliger la population à voter pour leur candidat. Ici, le journaliste suscite à la fois le rire et la réflexion du lecteur sur le mode d'accès au pouvoir des candidats de la majorité présidentielle au Congo. Dans l'énoncé ci-après, le journaliste feint de compatir à la douleur du personnage suite à son échec aux élections législatives alors qu'il condamne sa stratégie politique :

- 14) « Face à l'opposition radicale Asie De Marseille oppose la majorité radicale. C'est homme grand défenseur des idées du président Denis Sassou Nguesso et de sa famille qui a été trahi par les siens, a-t-il écrit dans le numéro spécial du journal le choc du 15 aout 2017. » (LG n°348 du 30/08/17, p.5.)

La circonlocution, dans cet énoncé repose sur le discours rapporté. Le journaliste tente de rapporter les paroles du personnage en mettant en exergue ses propos déplacés afin de ridiculiser, d'humilier la cible. En écrivant « C'est homme grand défenseur des idées du président Denis Sassou Nguesso et de sa famille qui a été trahi par les siens », le journaliste critique implicitement le fanatisme du personnage. Il suscite la pitié du lecteur, mais le pousse aussi à réfléchir sur les critères requis pour gagner une élection au Congo.

3.6. L'ironie par l'usage des propos incongrus

L'incongruité est une forme d'ironie qui consiste à alterner dans le même énoncé un langage sérieux et un langage non-sérieux. Selon F. Bariaud, l'incongruité est « la présence simultanée (ou très proche temporellement), dans la situation risible, des éléments qui sont incompatibles, contradictoires. » Il s'agit de l'apparition dans le discours de deux ou plusieurs éléments opposés dans le but de produire un effet à la réception de l'énoncé. Jean Château remarque que dans l'humour incongru tout se passe comme si nous nous trouvions en face de deux mondes différents qui ne peuvent s'accorder l'un à l'autre : un monde sérieux, le monde ordinaire de notre travail, de notre vie de chaque jour, et un monde non-sérieux, parcellaire en contradiction avec le premier. L'usager de la langue manifeste ainsi son sens de l'humour en mettant en exergue des éléments incompatibles pour tourner en dérision la réalité ou la cible de l'humour. Soit l'énoncé suivant :

- 15) « **Le président demande au peuple de travailler**, mais dans quelle société ? **Au moment où les sociétés ferment et continuent à licencier.** » (E-M n° 214 du 16/08/17, p.6.)

Le journaliste fait usage de l'humour incongru en soulignant l'incompatibilité entre les propos du président et la réalité socioprofessionnelle du pays. Il aborde la question de la responsabilité du président de la République et condamne l'inadéquation entre le contenu de son discours et la réalité. De là, l'humoriste tourne en dérision les dires de la cible et ne suscite qu'un rire nerveux de la part du lecteur puisque celui-ci est tenté de condamner cette confusion entretenue par l'autorité. L'incongruité dans l'extrait ci-après est mise en évidence par le recours à l'illusion. Le journaliste contraste dans le même énoncé les éléments fictifs et réels pour mieux faire rire le lecteur :

- 16) « Espérons que d'autres occultistes, qu'il a fait venir d'Inde, réussiront la contre-opération. Sinon, **le pasteur Ntoumi restera, invisible**, dans l'Histoire. Invisible, **mais représentant une menace perpétuelle**, un orage de périls potentiels, un volcan qui ne dort que d'un œil. » (LP n°466 du 12/02/18, p.2.)

L'usage de la modalité déontique dans le verbe de sentiment « **espérons** » engage l'affectivité du sujet écrivant et constitue un moyen de capter l'attention du récepteur en l'invitant à partager son point de vue. L'expression « **espérons que d'autres occultistes, qu'il a fait venir d'Inde** » éteint donc au grand jour la croyance religieuse de la cible. Il s'agit de la religion ou mieux de la magie indienne qui aurait rendu invisible cet individu recherché par les forces de l'ordre congolaises. En écrivant « **le pasteur Ntoumi restera invisible** », l'humoriste place le personnage dans un monde irréel, fictif. Ce fragment de phrase contraste avec la séquence « **mais représentant une menace perpétuelle** » qui traduit une présence dans le monde réel. Ce contraste entre la fiction et la réalité dans le même énoncé relève d'une stratégie adoptée par le journaliste pour produire un effet risible à la réception du message. Il tourne en ridicule le personnage qui serait rendu invisible afin d'échapper à la traque des forces de l'ordre. Le journaliste déclenche ainsi le rire du lecteur vis-à-vis de la cible, et il le pousse aussi à s'indigner devant l'incompétence de ces forces de l'ordre.

Conclusion

L'ironie permet donc au journaliste de mettre en scène sa subjectivité émotive et implicite à laquelle le locuteur fait écho en vue de tourner la cible en dérision. Ces tournures dévoilent l'intentionnalité du journaliste qui est de plaire, d'impressionner, de persuader sans toujours convaincre son lecteur. Elles permettent d'établir une connivence ludique, mais aussi critique, entre l'énonciateur et son récepteur tout en donnant l'impression de respecter l'éthique et la déontologie journalistiques. Notons aussi que la détection de l'acte ironique dépend

du contexte discursif et/ou du degré d'instruction du récepteur. Certains actes ironiques peuvent passer inaperçus pour un lecteur moins averti. Il serait intéressant d'étudier la manifestation de la subjectivité énonciative du journaliste de la presse écrite congolaise à travers le recours à d'autres figures différentes de l'ironie verbale.

Références bibliographiques

- AMOSSY, Ruth. (2012). *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin.
- BARIAUD, F. (1983). *La genèse de l'humour chez l'enfant*, Paris, PUF.
- BENVENISTE, Emile. (1966). *Problème de linguistique générale, T. I*, Paris, Gallimard.
- CHARAUDEAU, Patrick. (2006). « Des catégories pour l'humour ? », *Question de communication, n°10*.
- CHATEAU, Jean. (1950). « Le sérieux et ses contraires », *Revue philosophique (140)*.
- DANIELLE, F. (2001). « L'ironie : stratégie de discours et pouvoir argumentatif ». *Études littéraires*, 33 (1), 41–54. <https://doi.org/10.7202/501277ar>
- DUBOIS, Jean. &al. (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.
- DUCROT, Oswald. (1984). *Le Dire et le dit*, Paris, Minuit.
- ESCARPIT, Robert. (1987). *L'humour*, Paris, Presse Universitaire de France, 1987.
- FONTANIER, Pierre. (1968). *Les figures de discours*, Paris, Flammarion.
- JERECZEC-LIPINSKA, Joana. (2017). « L'ironie et le sarcasme dans l'argumentation politique sur l'exemple des séances des Questions au Gouvernement » In *Studia Romanica Posnaniensia 44/3*.
- MOLINIÉ Georges. (1992). *Dictionnaire de rhétorique*. Le Livre de Poche. Paris : Librairie Générale Française.
- MORIER, Henri. (1996). *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*. Paris : Presses Universitaires de France.
- ROBRIEUX, Jean-Jacques. (2000). *Rhétorique et argumentation*. Paris : Nathan/Her.
- SPERBER, D. & WILSON, D. (1978). « Les ironies comme mentions », *Poétique, Revue de Théorie et d'Analyse Littéraires, n°36*, pp.399-412.